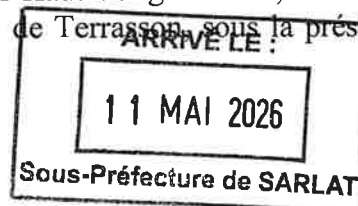




Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir  
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 22 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson, sous la présidence de M. Dominique DURAND, Président.

Date de convocation : 16 avril 2026



| Nombre de<br>Conseillers<br>Communautaires |    |
|--------------------------------------------|----|
| En exercice                                | 57 |
| Présents                                   | 48 |
| Votants :                                  | 54 |
| Pour :                                     | 54 |
| Contre :                                   | 0  |
| Abstention :                               | 0  |

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Didier CLERJOUX, Patrice LOISEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Fabienne SAULIERE, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Daniel DEVAUX, Gaston GRAND, Louis-Charles BARNIER, Roland MOULINIER, Béatrice ROLLAND, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Eric SOURBÉ, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS-NIVERT, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Philippe COLLAS, Daniel GAILLARD, Thierry LACHAISE, Patrick DELAUGEAS, Victor MONTEIL, Pascale LARUE, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE, Frédéric GAUTHIER, Anne Marie BOSLIMON, Ali DOGRU, Renée MATHIEU-BROIZAT, Philippe SISCARD, Isabelle DUPUY, Sylvain GAUTHIER, Maxime BOURNAZEL, Jean-Luc BLANCHARD, Odette LACOSTE, Stéphane GREFFE, Dominique DURAND, Sandrine GERAUD.

**Suppléant :** Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEVBRE, Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Jean-Marc RENOUX représenté par Marie-Christine LAVIE.

**Excusés :** Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Daniel BARIL donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Jean-François CHAVEROCHE donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Laurence DUMONT donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS, Jean-Yves VERGNE.

**SECRÉTAIRE :** Ali DOGRU

#### Objet : Désignation d'un représentant au GAL Périgord Noir

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir est membre de la structure suivante :

#### *GAL Périgord Noir*

Suite aux dernières élections communautaires, il est donc nécessaire que le conseil communautaire procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein de cette structure.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av. Jean Jaurès - 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Conformément** aux règles définies dans les statuts du GAL

**Considérant** qu'il convient de désigner  
1 représentant au sein de cette structure,

**CONSTAT DE DEPOTS DE CANDIDATURES :**

|     |                       |
|-----|-----------------------|
| GAL | <b>1 REPRÉSENTANT</b> |
|     | M. ROUDIER Stéphane   |

**Le conseil communautaire**, ouï l'exposé du Président Dominique DURAND et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, **DECIDE** :

-  **DE DESIGNER** comme membre du Groupe d'Action Locale Périgord noir, représentant la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir au sein de la stratégie Volet Territorial des fonds européens

|     |                       |
|-----|-----------------------|
| GAL | <b>1 REPRÉSENTANT</b> |
|     | M. ROUDIER Stéphane   |

-  **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 22/04/2026

Le Président,  
DURAND Dominique

Terrassonnais  
Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10  
Haut Périgord Noir